

LA LUCARNE

Journal de la section veyrite du parti socialiste

EDITO

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En mars dernier, j'ai eu le plaisir (et la surprise?) d'être élue au conseil municipal !

Une nouvelle expérience s'ouvre pour moi et je compte m'y investir avec curiosité, pugnacité et rigueur. Je représente les Socialistes et nos valeurs à la sous-commission du personnel, à la commission des finances avec Monsieur Raymond Jeanneret et à la commission de l'aménagement du territoire avec Madame Claudine Constantin Saby.

S'il ne s'agit pas de changer le monde, il s'agit de défendre des droits que nos ancêtres ont mis des décennies à obtenir, de porter les espoirs d'un monde plus juste, de s'assurer que chacun soit traité avec dignité et de ne pas oublier que, pas très loin de chez nous, on meurt pour pouvoir s'exprimer et devenir une démocratie !

Une démocratie : la possibilité de s'exprimer, d'être entendu sans mépris, d'être considéré quelle que soit notre opinion afin de pouvoir construire ensemble une société que nous n'aurons pas honte de remettre à nos enfants. Voilà qui nous paraît tout naturel, et pourtant, qu'advierait-il de la démocratie si nous ne nous attachions pas à la défendre quotidiennement ?

J'ai la conviction que, même si la gauche est minoritaire à Veyrier, elle défend des valeurs et des idées chères à beaucoup d'entre nous. Je vous remercie pour la confiance accordée lors de cette première élection et mettrai un point d'honneur à relayer nos idées, puisque notre groupe souhaite avant tout être à votre écoute et à votre service.

Ce deuxième pas en politique, qui suit la présidence de la section que j'ai assumée depuis sept ans, me permettra de poursuivre la route vers une implication citoyenne plus importante. La présidence de la section est, dès à présent, assurée par Mesdames Barbara Plitt Troilo et Françoise Schenk, auxquelles je souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Les " indignés " font parler d'eux partout dans le monde. C'est que, hélas, les motifs d'indignation ne manquent pas. Alors, oui, indignez-vous ! Pour que tout puisse être remis en question et discuté afin de trouver ensemble les meilleures solutions pour tous !

Maude Bessat

Etre ou avoir

Une motion en faveur de la création d'un service social a été déposée par les socialistes le 10 mai dernier. Elle était cosignée par les Verts.

Un tel service aurait servi entre autre à :

- faire le lien entre les APM, les îlotiers de la police, les infirmières scolaires, les conseillers sociaux des écoles, l'Hospice général, le service des prestations complémentaires, les TSHM, le service du Tuteur général, le service de protection des mineurs, l'office médico-pédagogique, la fondation les Rasses, la Fondation du logement, etc.

- apporter une aide dans les démarches administratives (aussi à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer en raison de leur âge ou de problèmes de santé),

- donner les informations utiles, orienter les personnes et effectuer les bilans de situation afin de vérifier les droits,

- donner des conseils en matière de dettes, recherche de fonds, aide au désendettement,

- obtenir des droits : rentes AVS, de veuves ou veuf, allocations diverses (familiales, de logement, d'impotence,), subsides de l'assurance maladie (qui n'est pas automatique dans bien des cas), prestations diverses, assistance financière, etc.

- faire avec les personnes les démarches pour les entrées en EMS,
- offrir un accompagnement psycho-social dans les situations difficiles,
- soutenir en termes de recherche d'emploi et de stage ou de formation les personnes en rupture ou sans emploi.

Malheureusement cette motion n'a même pas été renvoyée à la commission sociale malgré le vote favorable des radicaux, des verts et des socialistes pour une entrée en matière. En effet, le PDC et les libéraux ont simplement refusé toute discussion autour de la nécessité d'un tel service !

Cette motion était pourtant bien documentée et motivée. Un des arguments avancé par les libéraux et les PDC pour l'avoir refusée était de dire qu'il fallait éviter les doublons avec l'Hospice général... Parler de doublons avec l'Hospice général et un service social communal, c'est comme parler de doublons entre la police cantonale et la police municipale. Les tâches ne sont simplement pas les mêmes. Ils sont appelés à collaborer comme c'est le cas à Plan-les-Ouates, Carouge, Bernex, Versoix, Bardonnex, etc.

Il ne fait pas bon avoir des problèmes sociaux dans cette commune riche où l'on est moins bien traité que dans une communes pauvres dotées d'un service social.

Si d'aventure vous rencontrez des difficultés sociales ou financières pour lesquelles l'Hospice générale n'est pas en mesure d'intervenir, je vous invite à contacter Madame Marlise Rostan, Conseillère administrative en charge des affaires sociales de notre commune. Elle saura certainement vous apporter toute aide utile dans ce domaine.

Mais comme il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire et au bon vouloir du Prince... alors je vous souhaite bonne chance.

Barbara Plitt Troilo

Un bel exemple de démocratie et de transparence !

Le texte qui suit est celui qu'aurait pu prononcer Madame Claudine Saby lors de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2011 si, sans aucune raison, les libéraux et leurs amis PDC n'avaient demandé un huis clos parce qu'une

partie du personnel communal était présent.

Raymond Jeanneret
Conseiller municipal

Règlement du personnel communal

On nous avait annoncé une révision du règlement du personnel communal mais à la lecture de cette proposition je pense qu'il serait plus judicieux de parler de refonte, il me semble à première vue qu'il ne reste plus grand-chose de l'ancien règlement !

N'oublions pas qu'une commune ne peut pas être assimilée à une entreprise privée, elle est d'abord au service des habitants. Personne ne contredira le fait que ce règlement doit être révisé et adapté mais si l'on veut en faire un instrument correspondant aux exigences du marché de l'emploi, on ne doit pas pour autant oublier que nous en présence d'un personnel qui travaille depuis de nombreuses années au sein de l'administration communale. Nous n'avons pas les mêmes objectifs économiques qu'une banque ou une assurance. La proximité du personnel avec les habitants de la commune doit être soulignée, ce sont eux notre première carte de visite et ils ont droit à toute notre bienveillance.

Qu'en est-il de cette proposition :

Disparition de la 6e semaine de vacances à partir de 57 ans alors que cette pratique est toujours en vigueur dans la plupart des communes genevoises. L'âge de la retraite passe de 62 à 64 pour les femmes et 65 ans pour les hommes (âge AVS).

Aujourd'hui si un futur employeur vous parle de 13e salaire c'est un 13e salaire complet dès le début. Cela fait partie des conditions salariales normales. Comment parler de mobilité dans un tel contexte puisqu'un employé se verra verser un 13e salaire au prorata du temps passé au service de la commune. Il ne s'agit en aucun d'un 13e salaire.

Il n'y aura plus d'indexation automatique au coût de la vie, plus de prime d'ancienneté mais un salaire au mérite, bonjour l'arbitraire ! Soulignons qu'une participation au paiement des primes d'assurance-maladie à hauteur de la moitié des primes est maintenue.

On parle en plus de signature de nouveaux contrats ? Je reste perplexe, une situation semblable est vécue par les bibliothécaires

de la Division de l'Information scientifique de l'Université de Genève. Son personnel a fait appel aux syndicats pour se défendre, une pétition comportant plus de 1500 signatures a été remise au Grand Conseil.

De plus, ce projet parle beaucoup des obligations des collaborateurs mais je ne vois que deux lignes concernant la protection et le respect desdits collaborateurs dans les rapports de travail. Il n'est fait mention nulle part de l'égalité entre femmes et hommes, pas plus que des problèmes de mobbing et de harcèlement qui sont malheureusement chose courante dans toute entreprise ou collectivité publique. Des articles à ce propos sont à créer. Je ne vois pas davantage de référence à la formation professionnelle

Terminons sur une note positive, l'introduction du congé-paternité.

Claudine Constantin Saby
Conseillère municipale

Présidente de la section de Veyrier :
Maude Bessat, 16, ch. de Grand-Donzel, 1234 Vessy, (022 784 06 08)